

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2006

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2007 - (n° 3362)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 205

présenté par
M. Prél

ARTICLE 53

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plutôt que des sous-objectifs (soins de ville, hôpital), on souhaite des sous-objectifs régionaux permettant de remédier à la coupure ville-hôpital, soins-prévention.